Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation
Sous-direction de la santé et de la protection animales
Bureau de la santé animale

Adresse : 251, rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15

Dossier suivi par : Marie DROUET
Tél. : 01 49 55 84 61
bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr

Réf. interne : BSA/0805042

NOTE D'INFORMATION

DGAL/SDSPA/O2008-8014

Date: 28 mai 2008

Classement : SA 222.222

Nombre d'annexe : 0

Objet : Fièvre catarrhale ovine – Stratégie vaccinale – Bovins.

Résumé : Cette note d'information a pour objet de vous présenter les modifications du calendrier prévisionnel de livraison des doses vaccinales en ce qui concerne les **bovins**.

Mots-clés : FCO, vaccin, calendrier

Destinataires	
Pour information : - Directeurs départementaux des services vétérinaires - DDSV/R – Services des affaires régionales	Pour information : - Préfets - Inspecteurs généraux vétérinaires interrégionaux - Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires - Directeur de l'Ecole nationale des services vétérinaires - Directeur de l'INFOMA

La note d'information DGAl/SDSPA/N2008-8012 du 23 avril 2008 vous présentait dans son point I le calendrier prévisionnel de livraison du laboratoire INTERVET (laboratoire retenu pour la vaccin destiné aux bovins en BTV 8), sous la forme du **nombre d'animaux vaccinables à chaque livraison attendue de doses vaccinales.**

Pour mémoire, ce calendrier prévisionnel était le suivant.

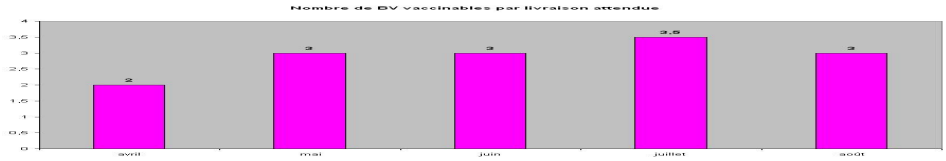

Les dernières informations fournies par le laboratoire INTERVET font état d'une modification de ce calendrier prévisionnel.

Le calendrier modifié vous est présenté ci-après, sous la forme du **nombre d'animaux vaccinables à chaque livraison attendue** de doses vaccinales.

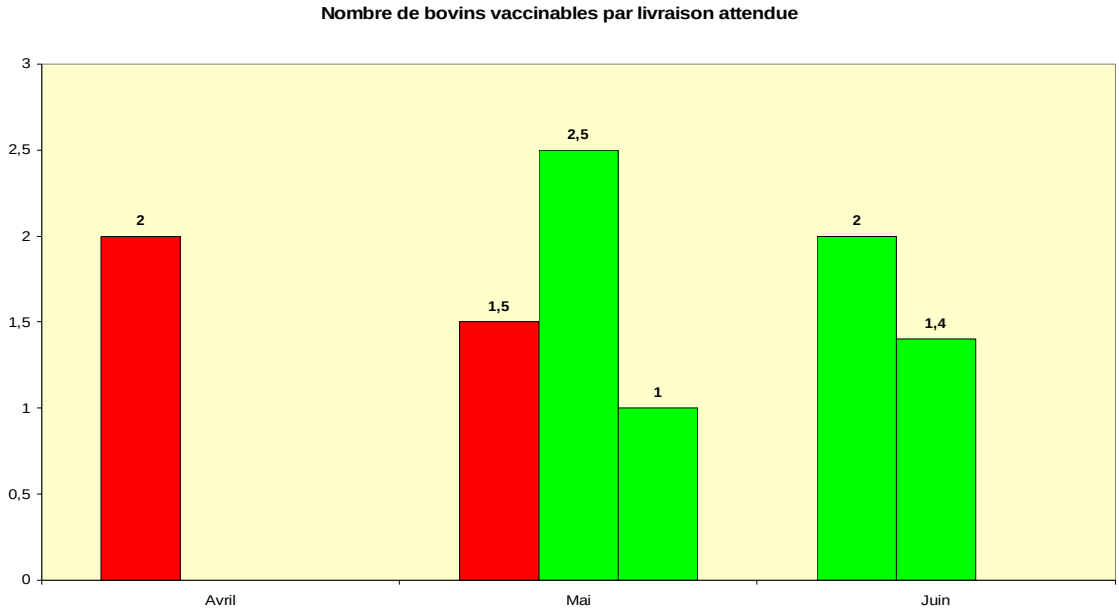

Les livraisons déjà effectuées sont représentées en rouge.

Les livraisons prévues sont représentées en vert.

Les livraisons prévisionnelles des mois de juillet et août ne sont par reportées sur ce nouveau calendrier dans la mesure où nous ne disposons pas de précisions complémentaires par rapport à ce qui avait déjà été annoncé.

Ce nouveau calendrier concerne principalement les départements pour lesquels la vaccination des bovins était prévue au mois de juin.

En effet, la quantité de doses qui seront mises à disposition fin mai étant plus importante que prévu, une partie des doses destinées aux départements normalement programmés en juin sera disponible en avance, dès la fin du mois de mai.

Les DDSV des départements concernés sont invitées à faire partager cette information aux organisations professionnelles vétérinaires et agricoles de leur département afin qu'ils puissent s'organiser au mieux.

Le Directeur général de l’alimentation
Jean-Marc BOURNIGAL